



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

*Action n°2020-083*

**Protéger les productions spécialisées en pleine terre ou sous abris contre les  
bioagresseurs au moyen de filets anti-insectes**

**1 – Définition de l'action**

L'action vise à empêcher les insectes de causer des dégâts sur les fruits ou les plantes. Le filet peut être posé sous forme de petits tunnels, en plein sur la parcelle ou sur les ouvertures d'un abri. En cas de pose sur les cultures, le microclimat au niveau des plantes est modifié ce qui nécessite une surveillance accrue vis-à-vis des champignons pathogènes.

**2 – Conditions de réalisation de l'action**

L'action concerne la vente de matériel neuf.

Elle est réputée réalisée lorsque la vente du matériel est effectuée à l'utilisateur final.

La date de réalisation de l'action correspond à la date d'émission de la facture de la vente du matériel.

**3 – Pièces justificatives à fournir**

**Si le filet a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.**

**Si le filet a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :**

- **une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action et de la taille du filet ;**
- **l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;**
- **si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.**

**4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement**

<b>Référence commerciale</b>	<b>Montant unitaire en certificats par m<sup>2</sup></b>
<b>Biotis 450</b>	<b>0,00008</b>
<b>Biotex 500</b>	<b>0,00008</b>
<b>Climatex</b>	<b>0,00008</b>
Filet Diatex F1070	0,00008
Filet Diatex PE30/24.22	0,00008
Filet Diatex F520	0,00008

**X**

<b>Nombre de m<sup>2</sup> vendus</b>
---------------------------------------

**5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats**

6 années.